



Litige avec l'assurance suite à un remboursement de sinistre

Par **chtiotte25**, le **22/10/2010** à **18:25**

Bonjour,

suite à un accident de la route en juin 2010 où ma responsabilité n'a pas été engagé, j'ai fait réparer mon véhicule en garage et mon assurance m'a versé la somme correspondante aux réparations. n'ayant rien payé au garage lors des réparations, j'ai trouvé bizarre le fait que mon assurance me verse cette somme.

de ce fait, j'ai téléphoné à l'assurance pour en savoir plus et il m'ont dit que tout était normal et qu'il n'y avait aucune erreur.

aujourd'hui (octobre 2010), le garage où j'ai fait réparer mon véhicule m'informe que la facture n'est pas réglée et me réclame le règlement de cette facture.

je ne suis actuellement plus en possession de cette somme étant donné que l'assurance m'a confirmé que cette somme m'était dûe.

suis-je dans l'obligation de régler cette facture ou bien mon assurance doit prendre en charge cette somme après l'erreur qu'elle a commise?

Par **jeetendra**, le **22/10/2010** à **19:28**

Bonsoir, il n'y a pas d'erreur de commise, l'assureur vous a versé les frais de réparation de votre véhicule, à charge pour vous de les reverser au garagiste, pour moi il ne vous reste plus qu'à trouver un arrangement avec le garagiste pour éviter une suite judiciaire, cordialement.